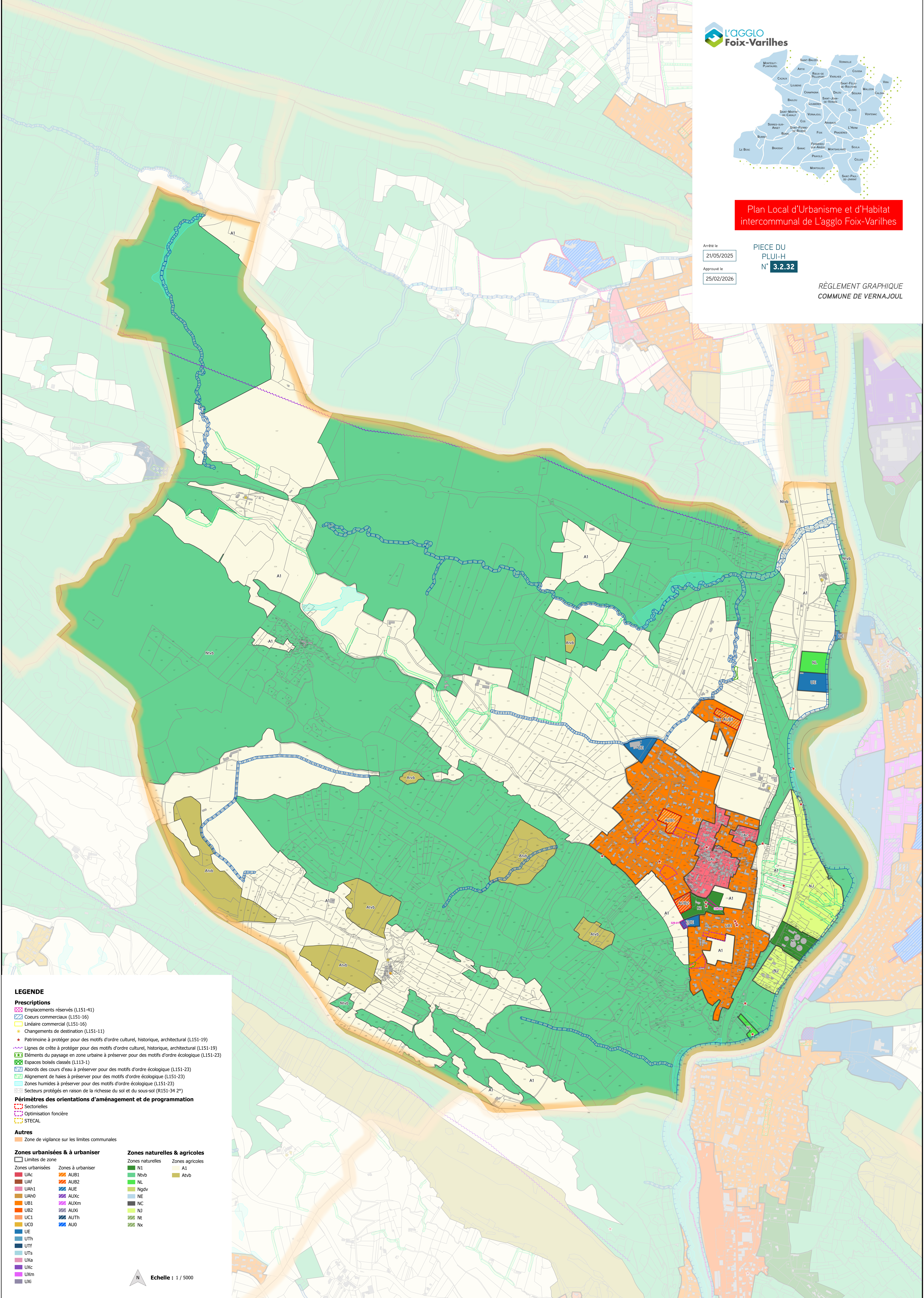




Arrêté le
21/05/2025

Approuvé le
25/02/2026

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
COMMUNE DE VERNAJOUL



- Emplacements réservés (L151-41)
- Cours commerciaux (L151-16)
- Linéaire commercial (L151-16)
- Changements de destination (L151-11)
- Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19)
- Lignes de crête à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19)
- Eléments du paysage en zone urbaine à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Espaces boisés classés (L113-1)
- Abords des cours d'eau à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Alignement de haies à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Zones humides à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Secteurs protégés en raison de la richesse du sol et du sous-sol (R151-34 2°)

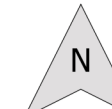
- Sectorielles
- Optimisation foncière
- STECAL

Zone de vigilance sur les limites communales

 Limites de zone

- ### Zones naturelles & agricoles

-



Echelle : 1 / 5000